

VILLE DE CASTELNAUDARY
Direction de la Sécurité et des Affaires Générales

ARRETE DU MAIRE PG/NN/JL/MD - N°2026-296-AG

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à
M. Bruno PERLES, Conseiller Municipal

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18 et L2122-20 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026 portant élection et installation du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente de Conseillers Municipaux,

CONSIDERANT que l'intégralité des adjoints au Maire bénéficie d'une délégation de fonction et de signature,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Bruno PERLES, Conseiller Municipal, chargé du **Numérique et e-administration**, est délégué pour traiter et signer, en lien avec Madame Hélène GIRAL, 1^{ère} Adjointe, les actes et documents relevant des compétences susvisées et notamment ceux se rapportant à :

- Les actes et documents relatifs au développement du numérique et à l'e-administration,
- Au suivi des projets de mise en œuvre de solutions numériques et l'accessibilité au numérique,
- Aux nouveaux outils de relation entre les usagers et l'administration,
- Au développement de nouveaux services numériques.

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur,
- L'Intéressée.

Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des arrêtés du Maire et publiée à l'emplacement d'affichage habituel.

Castelnaudary, le 23 mars 2026

Notification du présent arrêté à :
Monsieur Bruno PERLES
Le : 27/03/26

Signature de l'intéressée



Le Maire,


Philippe GREFFIER